

Monsieur de Somers  
le 28 oct 1636

Copie

Monsieur;

Mon Ex. baille vos humblement les mains à la Prins, et luy rend  
graces de la communication qu'il a feue à S. M. luy faire  
des bons aduiz d'Angleterre, esperant que de joins à auter ils  
deuendront intelligens, et que le Roy son frere es fin se resoudra à ce  
dont L'Etat de toute la Commonwealth se luy de ses plus proches  
le souuient et requierent. Et il en' estoit formé, Monsieur, de  
joindre à ces deux les autres, je souhaiteroij, qu'on ne s'arrestast  
pas sur la difference que je voy qu'on relinve sur la qualification  
du parti contraire, et pour m'expliquer plus rondement, je  
souderoij les termes qui propose la France. L'induction generale  
me meurt pas si serue, qu'une designation particuliere de celuy  
à ce qui on es voult. Et fin, la chose en si bonne et loij, que je  
voudroij qu'il n'y eust rien qui la dequiesast. Mais mon discours  
n'en peut autjoir jusqu'à là. Il n'y a que le Roy qui  
me l'arreste. Le Roy de la maison de Dure, et de celle de S. M.  
qu'il enuilla rebreue d'ouuertes et de propositions intimes. Je suis,  
et vous supplie de m'en excuser sans reserue,

Monsieur,

et paria de la Laye, je manquay par dix fois  
de pouuoir offrir ma tres-humble  
obissance à S. M. Je s'prou que la consideration  
d'un peu de prests & affaires qui nous accablent et  
nous font la, me garantira de la coulpe de n'y auoir  
pu retourner. La troisieme.